

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

Arrêté du 12 octobre 2015 portant nomination au grade d'aspirant à titre temporaire dans la gendarmerie nationale

NOR : INTJ1523229A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4134-2, R. 4131-8 et R. 4131-10;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu le décret n° 2008-947 du 12 septembre 2008 fixant certaines dispositions applicables aux élèves militaires des écoles militaires d'élèves officiers de carrière, notamment son article 2;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2011 fixant l'organisation générale de la scolarité des élèves admis à l'École des officiers de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnels suivants, inscrits sur la liste des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre conférant le grade de master ou d'un diplôme ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I (OG UNIV), sont nommés au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 4 août 2015 :

Alligros Valentin.

Margenest Lyse.

Caillon Marine.

Perrin Jorick.

Pallin Maxime.

Bedouet Vincent.

Gaillot Lucie.

David Agnès.

Favier Jérôme.

Martin Nicolas.

Saylan Cemil.

Taurel Kelly.

Ansart Adrien.

Gautier Jean-Baptiste.

La Fay Thibault.

Rabasté Marine.

Peyrol Alexandre.

Dumonteil Kevin.

Lucas Wilfried.

Blanc Aurélie.

Willig Romain.

Barbot Enogat.
Schweitz François.
Reverdy Hubert.
Vautrin Benoit.

Article 2

Le personnel suivant, inscrit sur la liste complémentaire des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre conférant le grade de master ou d'un diplôme ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I (OG UNIV), est nommé au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 14 août 2015 :

Locatelli Florine.

Article 3

Les personnels suivants, inscrits sur la liste des candidats admis au concours sur titres d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux candidats titulaires d'un titre d'ingénieur ou d'un titre conférant le grade de master dans une matière figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre de l'intérieur (OG TITRES), sont nommés au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 4 août 2015 :

Boutant Alexandre.
Mordacq Timothée.
Malo Marianne.
Silvy Bruno.
Devaux Ophélie.
Legendre Pierre.
Larnane Amel.
Cassaing Jonathan.

Article 4

Le personnel suivant, inscrit sur la liste des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux fonctionnaires civils de l'État, des collectivités territoriales, d'un établissement public ou d'un organisme international, comptant au moins cinq ans de service dans un corps de catégorie A ou assimilé (OG CAT A), est nommé, pour la durée de la formation initiale, au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 4 août 2015 :

Wayolle Benjamin.

Article 5

Les personnels suivants, inscrits sur la liste des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux sous-officiers de carrière de gendarmerie titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II, d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent à ces derniers ou d'un titre professionnel dont la liste est établie par arrêté du ministre de l'intérieur (OG SD), sont nommés, pour la durée de la formation initiale, au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 7 août 2015 :

Lefebvre Damien.
Blanchet Jean-Marie.
Lahmal Anthony.
Delarasse Thomas.
Le Gouez Solenn.
Peltier-Blaise Alexandra.
de Foucault Samuel.
Vivicorsi Alexandre.
Delpouve Jean-François.
Roux Olivier.
Gallais Rodolphe.
Szczepanski Anika.

Cousin Aurélien.
Breillé Pierre.
Dato Sébastien.
Puydebois Emilie.
Louais Stéphane.
Martin Jean.
Soual Guillaume.
Gréchez Philippe.
Malherbe Ignace.
Guedes Stephen.
Schelstraete Emilien.
Seguy Florian.
Cao Van Magali.
Savoia Jean-Philippe.
Coquil Jérémy.
Galon Olivier.
Ruffie Aurélien.
Deneufgermain François.
Chasseriault Simon.
Pagenel Pierre.
Valli Sabine.
Lefrancois Romain.
Bequerel Marjorie.
Favenec Yann.
Schneider-Tarascon Thomas.
Lepage Jean-Mathieu.
Remy De Campeau Régis.
Legrand Héloïse.
Delliste Benjamin.
Covin François.
Bahlagui Farid.
Vivier Mickaël.
Hubert Cédric.
Delcour Céline.
Valade Céline.
Desmet Julien.
Miet Angélique.
Lefrançois Henri-Benoît.
Alluchon Nicolas.
Demaure Jérôme.
Fournier Stéphane.
Meyer Richard.

Article 6

Les personnels suivants, inscrits sur la liste des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux sous-officiers de carrière de gendarmerie titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II, d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent à ces derniers ou d'un titre professionnel dont la liste est établie par arrêté du ministre de l'intérieur (OG SD), sont nommés, pour la durée de la formation initiale, au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 21 août 2015 :

Martin Antony.

Article 7

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 octobre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

P. MAZY